

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4516

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004 et 2005 - Avenant de transfert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, chaque année, est votée une programmation de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour les territoires situés dans le périmètre du contrat de ville, lequel comprend le quartier du Terraillon à Bron.

L'objet du présent rapport concerne l'approbation d'un avenant de transfert des conventions de GSUP pour les années 2004 et 2005, passées avec la société Sycri, syndic de la copropriété Caravelle située dans le quartier du Terraillon à Bron, au profit de Alliade services à la suite d'une fusion absorption. Ce transfert n'implique aucune incidence financière ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Vu ses décisions en date des 13 septembre 2004 et 6 juin 2005 ;

DECIDE

1° - Prend acte de la fusion absorption de la société Sycri au profit de Alliade services, syndic de la copropriété Caravelle située dans le quartier du Terraillon à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant de transfert pour les conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des années 2004 et 2005 pour le quartier du Terraillon à Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,